

M. Crosbie a réitéré l'importance que revêt le Japon pour les exportateurs canadiens de ressources et a soulevé la question de l'accès au marché, particulièrement le droit de 8 % que le Japon impose sur le bois d'oeuvre d'épinette, de pin et de sapin de débit courant. Les ministres se sont également penchés sur le commerce bilatéral du charbon ainsi que sur celui des produits agricoles et de la pêche.

Les deux ministres ont convenu de l'importance extrême du développement des investissements dans chacun de leur pays. Le ministre Crosbie s'est dit heureux de voir que de plus en plus de constructeurs automobiles japonais installent au Canada des usines d'assemblage et de fabrication de pièces, et il s'est réjoui de l'intérêt soutenu des manufacturiers japonais à l'égard de l'accroissement de leurs activités au Canada. La décision du Japon d'envoyer à l'automne une mission d'investissement au Canada a été chaudement accueillie par le ministre canadien. Cette mission examinera, à la lumière de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le climat des investissements au Canada ainsi que les nouvelles possibilités d'affaires.

Le ministre Tamura voit d'un bon oeil l'Accord de libre-échange canado-américain signé le 2 janvier 1988, estimant que celui-ci devrait raffermir les économies du Canada et des États-Unis et appuyer les efforts déployés en vue d'une libéralisation du commerce à l'échelle mondiale.

M. Crosbie a, pour sa part, affirmé que l'Accord respectait pleinement les obligations du Canada aux termes du GATT et que le Canada entendait fournir aux parties contractantes du GATT l'occasion d'étudier l'Accord de libre-échange avant son application.

Même s'il semblerait que le Congrès américain, au moment de l'étude du projet de loi générale sur le commerce, ait choisi de modifier ou d'éliminer un certain nombre des dispositions les plus protectionnistes du projet de loi, les deux ministres s'inquiètent des propositions visant à restreindre les échanges qui n'ont pas encore été éliminées. Ils se réjouissent cependant du fait que le projet de loi accordera aux États-Unis un pouvoir de négociation qui leur permettra, au cours des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, de continuer à travailler en vue de l'allègement des mesures qui faussent les échanges sur le marché mondial.